



Thème : « Les prestations et les aides aux familles : réformes et nouveaux droits »

Date : Jeudi 16 juin 2016

Lieu : A la Fédération Nationale - 28 Place St Georges
75009 PARIS Salle Pernot – Escalier A – 1^{er} étage

Horaires : 10h00 à 12h30

Animée par : Magali GRENOUILLEAU, Chargée de mission en politique familiale

❖ **Objectifs :**

- Mieux comprendre les aides et prestations
- Mieux informer les particuliers sur leurs droits
- Faciliter les liens entre les particuliers et l'administration et l'accès aux droits

❖ **Programme :**

- Panorama des aides aux familles :
 - Enfance
 - Handicap
 - Social
 - Grand âge
- Les principales réformes :
 - Le congès parental;
 - Les allocations familiales.
- Les nouveautés:
 - La prime d'activité.

Profil des participants :

Cette formation est à destination des bénévoles qui assurent des permanences d'information des familles, les bénévoles qui assurent de l'aide aux démarches administratives, les écrivains publics, les bénévoles qui assurent des permanences dans les RAM, les PIF et les lieux d'information, les représentants CAF.

Tarifs :

20€ pour les membres Familles de France - 35€ pour les non membres



A RENVoyer accompagnée de votre règlement (chèque de 20€ ou 35€)

Avant le jeudi 09 juin 2016 à :

FAMILLES DE FRANCE - Fédération Nationale

Secrétariat général - 28 Place St Georges 75009 PARIS

ou par mail : accueil@familles-de-france.org ou par fax : 01.45.96.07.88

Thème : « Les prestations et les aides aux familles : réformes et nouveaux droits »

Date : Jeudi 16 juin 2016

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Adhérent de l'association de :

Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération nationale

Inscription : les frais sont à régler à l'inscription (voir tarif ci-dessus)

Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite. Une inscription ne devient ferme et définitive qu'après réception des droits d'inscription.

Remboursement : Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2^{ème} classe.

Repas : Pris en commun, à la charge de la Fédération nationale.